Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260119-D20260101-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2026
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 19 janvier 2026**, **à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **28**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Louis HUBERT, Anne CARRÉE, Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS, Emmanuel CASADO, Gilles DETRAIT, Adjoints,
Philippe BONNEAU, Pierre-Yves TANVET, Thierry JUMEL, Isabelle LEBRETON, Jean-François COLAS, Dominique SÉVIN, Séverine DROUET, Michel ROZE (à c/ du point 2026.01.01), Rozenn COROLLER, Céline THEUREAU, Patricia BOURNAI, Benoît FOUCHER, Jean-Vincent BATARD, Christophe ANIER, Lucie BOUST, Conseillers Municipaux.

Représentés :
Christelle HOUIZOT (procuration à Emmanuel CASADO), **Karine PIQUET** (procuration à Sébastien COQUELIN), **Jean-Pierre BATON** (procuration à Marielle MURET-BAUDOIN), **David FROGER** (procuration à Anne CARRÉE), **Gilles BRIZAY** (procuration à Gilles DETRAIT), **Valérie LOUAZEL** (procuration à Benoît FOUCHER)

Excusé(e)s : Anne ROBLIN

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Stéphanie LANCIEN, directrice générale des services.

2026.01.01 FINANCES – Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Présentation : Louis HUBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312.1 ;

Bien que le Rapport d'Orientations Budgétaires ne présente aucun caractère décisionnel, il doit néanmoins être présenté aux membres du Conseil Municipal, ponctué d'un débat, dans les deux mois précédant le vote du budget principal (article L.2312-1 CGCT) et faire l'objet d'une délibération.
L'analyse du ROB est l'occasion d'évoquer l'évolution du contexte économique, tant national que local, pour ensuite étudier la situation financière de la collectivité et les orientations à venir.

Il répond aux objectifs principaux :

- Donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la Commune,
- Permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires,
- Analyser les priorités qui seront inscrites au budget primitif,
- Présenter les engagements pluriannuels envisagés.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260119-D20260101-DE

Pendant la présentation :

Dispositions PLF impactant les communes (pages 10 et 11)

Mme LE MAIRE indique qu'il s'agit bien évidemment de projections, puisqu'au vu de l'actualité, le Gouvernement va sans doute faire valoir l'article 49.3. en repartant normalement de ce qui avait été proposé par le Sénat. Lors du budget, la commune sera sans doute amenée à recalculer les projections faites. Si la DGF est déjà faible, certains évoquent sa suppression totale. Le FCTVA (fonds de compensation) va disparaître. Jusque-là, la commune pouvait réinvestir ce remboursement de TVA qui était variable suivant les investissements faits les années précédentes et cette diminution n'est pas anodine. Le fonds vert sur lequel il était possible d'émarger pour avoir des subventions assez importantes, a aussi fortement baissé. Ainsi, à l'instant ce ne sont que des projections et normalement les chiffres devraient s'affiner.

Soldes de gestion 2025 (page 13)

Mme LE MAIRE félicite Mme LANCIEN qui se plie avec brio à cet un exercice délicat. Depuis deux ans, le solde de gestion est tout à fait dans l'estimation initiale.

Structure du résultat prévisionnel 2025 (page 14)

Mme LE MAIRE rappelle que les années précédentes, la collectivité était très proche de l'effet ciseaux, c'est-à-dire le croisement des dépenses supérieures aux recettes. Depuis deux années, la situation est plus fonctionnelle. Certes, il a été nécessaire de prendre des décisions parfois difficiles, mais cela a permis aussi de renouveler la capacité d'investissement, ce qui est très important.

Analyse économique – section de fonctionnement (pages 15 à 19)

Mme LE MAIRE, sur la masse salariale, rappelle que le marché de l'emploi est très tendu. La fonction territoriale n'attire pas toujours et il y a une concurrence très forte avec le privé. Le recrutement est compliqué sur certains postes. Il faut également combler les absences pour congés maladie et congés parentaux, généralement en faisant appel à des intérimaires. Le coût de l'intérim est beaucoup plus important, mais cela permet de continuer à assurer le service, ce qui est fondamental pour une commune.

Sur la fiscalité, Mme LE MAIRE précise que c'est vraiment le premier levier de recettes de fonctionnement de la commune. Certaines communes ont plus d'aides de l'Etat, ce qui n'est pas le cas de la commune de Noyal-sur-Vilaine.

Mme LE MAIRE, sur les impôts et taxes précise que les droits de mutation sont liés aux acquisitions et ventes sur le commune. Il s'agit d'un impôt qui lui est reversé et n'est donc pas négligeable. Selon les années, s'il y a plus ou moins de ventes, mais du fait du marché de l'immobilier compliqué, ces droits de mutation stagnent. Sur le budget précédent, une opération exceptionnelle, avait généré une augmentation, ce qui n'est pas le cas sur ce budget. Cette année, ce taux revient, comme estimé avec prudence, au niveau de l'exercice 2023.

Analyse économique – section d'investissement (pages 20 à 22)

Mme LE MAIRE, sur les recettes d'investissement, rappelle, comme déjà évoqué, l'Etat se désengage sur toutes les subventions et les aides. Le soutien à l'investissement des collectivités est pourtant un point fondamental, puisque les collectivités représentent tout de même 74 % des investissements publics, permettant ainsi de soutenir les entreprises et donc l'économie. Les communes, les collectivités quelles qu'elles soient sont des pourvoyeurs d'investissements très importants et souvent sur des sujets structurants.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260119-D20260101-DE

Il faut attendre le prochain budget mais il semble évident que ce sera de plus en plus difficile.

Structure et gestion de la dette (page 23)

Mme LE MAIRE confirme l'extinction à venir de quatre emprunts : un en 2026 et trois autres en 2027. Ce sont des emprunts qui ont été faits il y a une quinzaine d'années. La commune est dans une situation financière saine qui permet effectivement d'envisager des projets.

Orientations budgétaires 2026 (pages 25 à 27)

Mme LE MAIRE rappelle que la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) vient de la Communauté de Communes. C'est un accord passé dans le pacte financier et il avait été décidé de l'augmenter avec la prochaine mandature. Cela sera rediscuté bien évidemment, mais pour 2026 ce sera prochainement acté par le Conseil Communautaire.

La prospective 2026 (page 28)

Mme LE MAIRE note que le budget prévisionnel reste sur une estimation de diminution de l'épargne nette. C'est un phénomène normal du fait de la baisse de la DGF, des aides et des subventions. Par contre, le taux d'autofinancement reste au-dessus de 20 % et la capacité de désendettement devrait se stabiliser à 2,5 années en attendant de nouveaux investissements.

Les budgets annexes (page 29 à 31)

Sur la ZAC du Prieuré, Mme LE MAIRE, fait part des derniers travaux de l'avenue de Belle-Ile, sur la partie comprise dans le périmètre de la ZAC. Il faudra ensuite une année d'exercice sans travaux pour pouvoir clôturer ce budget.

Concernant le budget assainissement, Mme LE MAIRE rappelle que celui-ci ne sera plus présenté directement, puisque c'est le Pays de Châteaugiron Communauté, qui aura en charge la totalité de la gestion de l'assainissement pour les cinq communes et financera les investissements. Pour autant, les échanges continueront en Conseil Municipal et dans les commissions sur les travaux à mener. Il s'agira ainsi de coordonner les travaux communaux avec les services du PCC en cas d'intervention nécessaire sur les réseaux d'assainissement, il faudra se rapprocher du PCC.

Après la présentation :

M. FOUCHER indique que globalement sur la présentation faite, le groupe d'opposition regrette également que le Gouvernement aujourd'hui baisse ses dotations, tel le fonds vert depuis plusieurs années. S'il est question d'enlever la DGF et le FCTVA, cela va effectivement impacter la capacité d'investissement des collectivités locales, qui sont effectivement les premiers investisseurs publics au niveau national. Dans ce rapport, il note une évolution positive de la CAF nette. Celle-ci est plus confortable qu'au début du mandat où effectivement la CAF était comblée par l'annuité de la dette trop importante. L'extinction de multiples emprunts permet d'envisager de belles perspectives pour le prochain mandat et permettra de faire de l'emprunt pour la ZAC, mais aussi pour de nouveaux équipements nécessaires et attendus. M. FOUCHER remercie les services pour l'élaboration des documents et l'envoi du PPI avec les montants réalisés qui permet de suivre un peu plus les projets. Après comparaison des PPI 2025 et 2026, M. FOUCHER fait part de questions sur plusieurs projets d'investissement :

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260119-D20260101-DE

- Sur le nouvel équipement sportif Nominoë, au ROB 2025, il était prévu 400.000 € de travaux en 2025 et 400.000 € de travaux en 2026. Sur le PPI 2026, il n'est plus question de travaux, mais d'une avance d'achat de salle des sports. Il s'agit visiblement d'un projet différent basé non pas sur la construction, mais sur l'achat d'une salle des sports. Pour M. FOUCHER, ce projet n'a jamais été évoqué en Conseil Municipal ou en commission.

Mme LE MAIRE indique que ce projet a bien été évoqué en séance.

Pour M. FOUCHER, il s'agissait uniquement d'une proposition à réfléchir, pas un engagement devant figurer au PPI.

Mme LE MAIRE rappelle qu'un PPI n'est pas un engagement. Il s'agit de prospectives, de projets et la commune se donne les moyens de pouvoir agir. Les commissions travailleront ensuite et décideront si, oui ou non, elles veulent agir dans ce sens.

Pour M. FOUCHER cela montre l'intention d'acheter un équipement sportif.

Mme LE MAIRE précise que l'intitulé sur le PPI est « travaux / avance ». La commission pourra donc réfléchir aux deux propositions. Si rien n'est inscrit dans le PPI, la commission ne peut pas se donner les moyens d'avancer.

M. FOUCHER souligne être un peu surpris de découvrir cela dans le PPI et d'avoir été interpellé par les adhérents d'une association, à qui Mme LE MAIRE a expliqué que les activités de judo et de karaté allaient s'installer dans un nouvel équipement : le plateau sportif du projet LEGENDRE. Ainsi, M. FOUCHER imagine que cette avance d'achat, est en lien avec le projet LEGENDRE. De son point de vue, c'est un projet complètement nouveau, qu'il soit positif ou pas, et il s'étonne de le voir dans ce PPI.

Pour Mme LE MAIRE, il s'agit de poursuivre la volonté de la commune, mais chacun décidera, de trouver une solution et de se donner les moyens d'agir pour l'espace Nominoë. Il y a plusieurs possibilités, dont l'achat d'un plateau qui serait assez rapide et répondrait aux attentes des associations. Il y a aussi la réflexion sur l'ensemble de l'espace Nominoë. Le PPI ouvre les possibilités de la réflexion.

M. FOUCHER estime que l'évocation de ce projet auprès des associations, montre la direction prise par le groupe majoritaire.

Mme LE MAIRE s'étonne des propos de M. FOUCHER, le groupe d'opposition lui reprochant régulièrement de ne pas avoir de vision des projets.

Pour M. FOUCHER, lancer des nouveaux projets en période électorale, n'est peut-être pas très judicieux, voire prudent.

Pour Mme LE MAIRE c'est un projet qui en plein dans la réflexion de la commune depuis un moment.

- M. FOUCHER, sur l'aménagement du terrain de Moncorps, note que 50.000 € avaient été inscrits sur le DOB 2025. Cette ligne a disparu au PPI 2026 et il se demande pourquoi et combien a été réalisé.

Mme LE MAIRE rappelle que l'aménagement de Moncorps concerne l'espace naturel géré par la communauté de communes. Ce dossier a été présenté en commissions communales et intercommunales et a fait l'objet de discussions. C'est la communauté de communes qui prend en charge l'aménagement qui a débuté par la mise en place d'un verger. Les enfants ont déjà participé et ont planté des arbres fruitiers. L'année dernière, au moment du PPI, la collectivité ne savait pas quelles allaient être les discussions avec la communauté de communes. Là aussi, par prudence, et pour se donner les moyens d'agir si nécessaire, il a été prévu une enveloppe de 50.000 €. L'autre aménagement prévu dans ce secteur, c'est le parc canin. Il jouxte l'espace naturel, mais son financement sera communal, sur le budget de participation citoyenne.

M. ANIER précise que ce projet figurait au budget général au ROB 2025.

S'il est inscrit au budget général, Mme LE MAIRE précise qu'il résulte d'une participation citoyenne à la demande d'habitants.

Pour M. FOUCHER, le Pays de Châteaugiron Communauté portait uniquement l'investissement, pas la gestion et le coût de fonctionnement. Il comprend ainsi l'absence de cette ligne au PPI et remercie Mme LE MAIRE de cette explication.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260119-D20260101-DE

- Sur la rénovation énergétique des bâtiments, M. FOUCHER rappelle que la note du ROB 2025 faisait état de 73.000 € pour 2025 et 75.000 € pour 2026. Sur le PPI 2026, il note une réalisation de 319 € en 2025 et aucune prévision pour 2026. Il sollicite donc des explications à ce sujet.

Mme LE MAIRE rappelle qu'un schéma directeur énergétique immobilier est en cours et sera présenté en commission à l'issue de l'étude portée par l'ALEC et le SDE. Ce schéma permettra d'avoir un chiffrage plus précis des actions qui seront à mener. A ce jour, il est difficile de l'envisager, mais une enveloppe « investissements exceptionnels » est prévue et pourra être utilisée. Il faut seulement attendre d'avoir une vision plus claire des travaux à prévoir dans le cadre de ce schéma et savoir dans quel ordre agir sur la rénovation des bâtiments.

Sur observation de M. FOUCHER, Mme LE MAIRE indique que la commune espérait aller plus vite sur la rénovation énergétique, ce pourquoi la prévision avait été inscrite au PPI 2025.

M. BATARD souhaiterait connaître ce qui a été réalisé les 5 dernières années en rénovation énergétique.

Mme LE MAIRE propose que ce point soit inscrit à l'ordre du jour d'une commission. Parmi les travaux qui ont pu être faits, il faut noter par exemple, des changements de chaudières et de menuiserie et le passage de l'éclairage en LED. De même, la collectivité a fait le choix d'un bâtiment neuf pour la Parenthèse, plutôt que la rénovation d'un bâtiment ancien.

Pour M. FOUCHER, le changement de chaudières ne fait pas partie du plan de rénovation énergétique. Il s'agissait uniquement de chaudières agonisantes dans des salles qu'il est prévu de détruire à terme.

- Dans le PPI, en ce qui concerne l'éclairage public, M. FOUCHER note une prévisionnel 2025 à 105.000 € comme tous les ans et un réel de 60.000 €, soit un taux de réalisation de seulement 56 %.

Pour Mme LE MAIRE, il doit y avoir un décalage de facturation, le crédit étant utilisé chaque année en totalité.

M. FOUCHER rappelle que le groupe d'opposition a demandé, à multiples reprises, un bilan de ce plan de rénovation de l'éclairage public et souhaiterait avoir une présentation détaillée du prestataire Bouygues.

M. CASADO rappelle qu'il y a deux enveloppes dans le budget, l'une sur le renouvellement du parc et l'autre sur l'entretien et le dépannage. Bouygues fait régulièrement des retours sur les points lumineux et l'énergie économisée tous les ans depuis le changement de technologie. Ainsi, pour 2024 ce sont 11.000 KWh qui ont été économisés. Pour 2025, le bilan a été sollicité auprès de l'entreprise.

M. FOUCHER note qu'en 2022, le taux de réalisation des investissements était relativement faible avec seulement 16 %. N'ayant pas les chiffres de 2023 et 2024, il souhaiterait qu'ils puissent être communiqués, ainsi qu'un bilan global de ce marché depuis 14 ans.

Mme LE MAIRE confirme que la commune avait fait le choix d'une programmation annuelle sur 14 ans, pour la rénovation de l'éclairage public. Ce marché s'achèvera en 2027 et un pré-bilan a été demandé pour savoir ce qui a été fait et ce qui sera à faire. Elle précise que ce marché n'intégrait pas la totalité de la commune.

M. FOUCHER aurait trouvé logique de faire un bilan à mi-parcours pour vérifier que Bouygues tenait ses engagements. Comme avec Véolia pour l'assainissement, la commune risque de constater qu'il n'a pas rempli son contrat et va être obligée de reporter ses engagements sur un éventuel autre contrat. Pour M. FOUCHER, s'agissant d'économies d'énergie, il aurait été important de faire un bilan bien en amont.

Sur observations de MM. FOUCHER et BATARD, M. CASADO indique qu'il y a un réel retour sur ce marché d'éclairage, une fois par an en commission. Il dispose ainsi d'une liste précise des chantiers de l'année 2024 pour chaque rue concernée. De même, le bilan de l'année 2025 sera présenté en commission.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260119-D20260101-DE

M. COQUELIN, précise que cette enveloppe de 105.000 € a pour objectif la rénovation, l'extension et l'entretien du réseau d'éclairage. Financièrement, si cette enveloppe n'est pas utilisée chaque année comme prévu, il y aura un problème contractuel à fin 2026.

Pour Mme LE MAIRE, il est évident visuellement que les changements d'éclairages se font au fur et à mesure.

M. COQUELIN, en réponse à M. BATARD, précise qu'il y a eu des compléments au marché pour diverses raisons, dont des secteurs mal éclairés où il a fallu doubler l'éclairage.

Sur demande de Mme HELSENS, Mme le MAIRE précise qu'il s'agit bien d'une enveloppe annuelle de 105.000 € par an, soit plus 1,4 M€ d'investissement pour ce contrat. L'entreprise n'a pas intérêt à ne pas réaliser les travaux à hauteur de l'enveloppe autorisée.

Pour M. BATARD, en termes d'économies, la commune a également intérêt à ce que les travaux soient faits et aujourd'hui, il ne semble pas que le taux de réalisation soit à 100 %

M. FOUCHER souhaite ne pas avoir à parcourir toute la ville pour voir le taux de remplacement de l'éclairage, mais indique qu'il y a encore des éclairages « boules » en place sur la commune.

- <u>Concernant le projet de cimetière</u>, M. FOUCHER note une prévision au PPI 2026 de 30.000 €. Cette prévision était de 10.000 € au PPI 2025. Le groupe d'opposition souhaite avoir des informations sur ce projet qui semble avancer et plus particulièrement sur le choix de localisation.

Mme LE MAIRE précise que ce projet doit être discuté en commission. Plusieurs localisations ont été prédéfinies, mais aucune n'est arrêtée à ce jour.

M. FOUCHER rappelle qu'il est question de ce sujet depuis deux ans et qu'à ce jour, il n'a pas été vu en commission.

Mme LE MAIRE indique que les résultats des études de sols sont nécessaires pour aller plus loin dans le projet qui sera donc vu ultérieurement.

- <u>Dans les investissements récurrents,</u> sur la rénovation énergétique des bâtiments, le groupe d'opposition a relevé une dépense 3.000 €, alors que rien n'était prévu au DOB 2025. Pour M. FOUCHER, même si cette dépense va dans le bon sens, cela reste quand même décevant.

- <u>Concernant le terrain de football</u>, 25.000 € ont été inscrits en 2025 et 300.000 € en 2026 au PPI du ROB 2025. Sur le ROB 2026, il n'y a plus rien d'inscrit et M. FOUCHER s'en étonne.

Mme LE MAIRE fait part de discussions avec le club sur le drainage à réaliser et la période la plus pertinente pour lancer ces travaux.

- M. FOUCHER, <u>sur le pôle multimodal de la gare</u>, rappelle qu'en 2025, 320.000 € avaient été budgétés. Il espère que les travaux vont pouvoir démarrer en 2026. Sur le projet, il sollicite des informations sur l'aménagement cyclable qui faisait débat entre chaucidou et piste.

M. CASADO précise que ce sera une voie verte en descendant sur la droite. Les riverains ont été informés du projet, mais deux d'entre eux n'ont pas répondu à l'invitation. Le stationnement sera décalé et c'est un peu la crainte de certains habitants. La piste cyclable va rejoindre la Planche Grégoire pour traverser et retrouver l'existant au niveau du parking

Mme LE MAIRE confirme le travail mené par la commission et son interrogation quant à la pertinence du chaucidou. Elle souhaiterait également que les travaux démarrent, mais ce dossier de la gare avance beaucoup plus lentement que prévu. Le point soulevé du chaucidou a nécessité également de reprendre le dossier pour trouver la meilleure solution. Les travaux sont prévus en 2026, mais il faut avant tout valider par acte l'accord d'acquisition du terrain de la SNCF. Beaucoup de personnes et partenaires sont concernés (Région, Communauté de Communes, Département, Commune, SNCF et

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260119-D20260101-DE

riverains), ce qui complexifie cette opération. Beaucoup de questions ont été soulevées, ce qui freine l'avancée du projet, mais le travail se poursuit pour essayer de trouver des réponses.

M. FOUCHER, au travers de ce PPI et des PPI précédents, constate que les rénovations énergétiques ont été oubliées. Le projet Nominoë n'a pas avancé et c'est regrettable. Une étude avait été faite en 2013 sur les équipements sportifs et en 2025, le devenir de cette salle n'est pas encore connu. Il est a souhaité que ce soit fait au prochain mandat.

Mme LE MAIRE confirme que certains dossiers n'avancent jamais comme souhaité, pour diverses raisons. Ils peuvent être trop complexes administrativement et techniquement, mais aussi par manque de moyens financiers et humains. Il est effectivement arrivé que certains travaux ne soient pas faits, par manque de personnel, certains agents quittant la collectivité pour convenances personnelles ou pour faire valoir leur droit à la retraite.

Pour Mme LE MAIRE, la baisse de la dette, issue d'un travail à long terme, est un point très positif. Il y a 15 ans, voire 20 ans, la situation financière de l'Etat et des communes n'était pas du tout identique. Les projections, donc les emprunts qui avaient été faits à l'époque à 15 ans, paraissaient tout à fait logiques. Dix ans après, malgré une renégociation des emprunts, les communes en France, ont vu leurs capacités financières baisser d'un coup et ont dû faire face. Noyal-sur-Vilaine était à 9 années d'endettement et a dû rembourser ce qui était engagé avant de pouvoir retrouver des capacités d'emprunt. Pour réaliser un projet complexe et coûteux tel l'espace Nominoë, il faut en avoir les capacités financières. Un travail important a été mené depuis des années pour garder des finances saines, tout en poursuivant des investissements conséquents qui correspondent aux besoins des habitants. En matière de sport, des travaux ont été faits avec notamment le vestiaire sportif qui a nécessité le recours à l'emprunt. Il y a eu également des aménagements cyclables ou la salle la Parenthèse. Tout cela à pu être fait, tout en réduisant l'endettement et la situation financière actuelle ouvre les perspectives.

En parallèle, les communes doivent se soumettre aux obligations de l'Etat. Depuis le précédent mandat, l'accessibilité est une de ces obligations et la commune a mis en place les actions nécessaires et a investi progressivement plusieurs milliers d'euros. Ce n'était pas assez rapide pour certains mais en suivant la ligne, ce travail a été fait et la commune est une des plus avancées sur le sujet. Il s'agit aujourd'hui de répondre aux obligations du décret tertiaire et c'est dans cet objectif que ce schéma énergétique et immobilier a été lancé. C'est un sujet imminemment complexe et ce schéma donnera les orientations, la pertinence et l'ordre des actions à mener. C'est un travail à long terme des élus, mais aussi des services qui les accompagnent. Les agents, tous services confondus, sont toujours mobilisés pour apporter aux habitants une bonne qualité de vie et des services adéquats. Mme LE MAIRE invite Mme LANCIEN à transmettre ses remerciements et ceux du Conseil Municipal aux services et plus particulièrement au service des finances pour la présentation de ce ROB.

Le Conseil Municipal,
Après avoir débattu,

- **PREND ACTE** de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 pour le budget principal et les budgets annexes.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT